

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le mardi 21 février 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2023

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL arrivée à 19h38 (point 1), Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR arrivée à 19h45 (point 1), Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN arrivée à 19h36 (point 1), Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Alexandra DURY, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Frédéric VIAL), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC),

Date de convocation : 9 février 2023.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe PAUGET

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 23

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°08-2023 : Modification des tarifs au camping municipal

En prévision de la saison 2023 au camping municipal la Rivoirette,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- FIXE les tarifs suivants pour le camping municipal à compter l'année 2023 :

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-8-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

	Tarif journalier
Adultes hors taxe de séjour à partir de 18 ans	3,78 €
Enfant – 18 ans	2,50 €
Enfant – 3 ans	Gratuit
Emplacement pour cycliste AVEC électricité	5,00 €
Emplacement tente ou caravane avec un véhicule et camping-car	7,00€
Groupe : centre de loisirs/colonie de vacances forfait 10 enfants (encadrants gratuit)	20,00 €
Tente toilée et bois / capacité : 2 personnes (compris emplacement + 1 véhicule + électricité + abri vélo)	30
Pods (cabane en bois) / Capacité : 3 personnes (compris emplacement+ 1 véhicule + électricité)	40
Branchement électrique hors emplacement vélo	5,00 €
Animaux vaccinés sur présentation du carnet	2,00 €
Véhicule supplémentaire	2,00 €
Garage Mort	5,00 €

PRECISE qu'il convient de rajouter à ces tarifs journaliers la taxe de séjour qui s'élève à 0.22€ actuellement. Cette taxe est instituée et gérée par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en application de ces tarifs au 15 avril 2023.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 21 Février 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.
AFFICHAGE LE :

Frédéric VIAL

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-8-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023